

FR



EUROPEAN EXTERNAL ACTION SERVICE



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE GENERAL FOR DEVELOPMENT
AND COOPERATION - EUROPEAID

Programmation de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) (2014-2017)

Cadre Unique d'Appui pour l'appui de l'UE à la Tunisie (2014-2015)

Cadre unique d'appui 2014-2015

Tunisie

Introduction

Les premières élections démocratiques du 23 octobre 2011 ont permis la mise en place d'une Assemblée nationale constituante et de structures exécutives temporaires. A la suite du « Dialogue national » et de l'accélération du processus politique en fin d'année 2013, la transition politique tunisienne a franchi une étape majeure avec l'adoption d'une nouvelle Constitution le 26 janvier 2014. L'article 148 des dispositions transitoires de la nouvelle Constitution prévoit la tenue des élections en 2014.

Cette démocratisation du paysage politique de la Tunisie a ouvert un débat vivace, marqué par des tensions, sur des sujets tels que l'égalité entre hommes et femmes, le rôle de la religion dans le pays, les orientations de politique étrangère, les inégalités territoriales, etc.

Ces derniers mois ont été marqués par des incidents répétés, puis des actes de terrorisme à partir de l'automne 2013, entre différentes composantes de la société tunisienne, impliquant notamment des mouvances religieuses radicales. Ces incidents ont révélé les difficultés pour certaines structures institutionnelles, notamment des forces de sécurité, à répondre à ces nouveaux défis. Cette pression constante sur les institutions temporaires a ralenti l'action du gouvernement visant à engager les réformes nécessaires dans un pays en mutation.

Dans un contexte post révolutionnaire et d'instabilité chez certaines partenaires régionaux (par exemple Libye), l'économie tunisienne a dû faire face à une dégradation de l'environnement économique intérieur et international, notamment en Europe qui constitue son principal partenaire commercial et investisseur.

En 2013, le taux de croissance a atteint 2,6%, contre 3,6% en 2012. L'apaisement de la situation politique et sécuritaire au début de l'année 2014 a déjà eu des effets positifs liés à un regain de confiance dans l'économie. Les projections préliminaires de croissance pour 2014, proches de 3%, et des déséquilibres extérieurs et budgétaires anticipés encore importants, nécessitant des financements extérieurs conséquents, témoignent du caractère graduel de la reprise et de l'assainissement de l'économie.

Le programme économique et social préparé par le gouvernement vise en priorité à limiter l'impact social des chocs économiques subis tout en jetant les bases d'une relance de l'activité économique. Cette stratégie se heurte néanmoins à des besoins de financement extérieurs significatifs sur le court terme et sur le moyen terme en termes d'investissements publics, notamment pour contribuer à ce que les régions de l'intérieur rattrapent progressivement leur retard de développement.

Les tensions sociales demeurent importantes. Le chômage, a légèrement baissé à 15,2% au premier trimestre 2014, (contre 17 % un an plus tôt), mais près de 40% de bénéficiaires sont des diplômés. Malgré des taux de croissance positifs en 2012 et 2013, l'activité économique reste insuffisante pour contribuer significativement à la diminution du nombre de chômeurs,

au vu, notamment, des niveaux d'investissements étrangers et de recettes touristiques qui restent en deçà de ceux atteints en 2010.

La réussite de la transition démocratique dépendra de l'évolution de la situation économique et sociale au cours des prochaines années. L'accompagnement des bailleurs de fonds tant aux réformes qu'aux investissements, à court et à moyen terme, reste essentiel pour l'instauration d'une démocratie durable. Le potentiel de croissance durable à long terme de la Tunisie demeure important. La mise en œuvre des réformes prévues, conjuguée aux atouts du pays, notamment ses ressources humaines disposant d'un niveau d'éducation élevé et son économie ouverte, doit permettre à la Tunisie de débloquer ce potentiel et de réaliser une croissance plus élevée, durable et plus inclusive.

1. Réponse de l'UE

1.1 Les objectifs stratégiques de la relation entre l'Union Européenne et la Tunisie

La nouvelle politique de voisinage, qui se base sur une responsabilité mutuelle et un attachement commun aux valeurs universelles des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'Etat de droit vise notamment à : a) apporter une aide accrue aux partenaires s'engageant dans l'approfondissement de la démocratie et dans le respect de l'Etat de droit, des droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de l'égalité des genres ; b) soutenir le développement d'une économie durable et inclusive, réduisant les inégalités sociales et régionales, en créant des emplois et en améliorant le niveau de vie des populations; c) établir un partenariat plus étroit avec les peuples et la société civile des pays partenaires.

Dans ce contexte, les conditions sont réunies pour que la Tunisie et l'Union européenne passent à un niveau supérieur et plus stratégique d'approfondissement de leurs relations et d'intégration, compte tenu d'ambitions réciproques plus élevées. Le rapprochement avec l'Union européenne constitue une constante et un choix fondamental de la politique extérieure de la Tunisie¹, en parallèle à la promotion de l'intégration maghrébine et à la consolidation des relations avec les pays arabes, méditerranéens et africains. La Tunisie et l'Union européenne partagent également la vision que le renforcement de la libéralisation économique et de l'intégration économique et sociale constituent une source de croissance et d'emploi en vue de promouvoir le développement solidaire, durable et la prospérité partagée.

Dans le cadre combiné de cette nouvelle politique européenne de voisinage et de la transition démocratique en cours en Tunisie, les deux parties ont convenu d'étudier et de définir les conditions d'un partenariat privilégié qui exprime l'aspiration de la Tunisie à accéder à un nouveau palier d'intégration avec l'UE le plus élevé possible. L'accession de la Tunisie au statut de partenaire privilégié a été approuvée par les deux parties lors du Conseil d'Association du 19 novembre 2012, et un accord politique sur le plan d'actions correspondant à ce statut a été achevé lors du Conseil d'Association du 14 avril 2014.

Ce nouveau statut traduit la volonté des deux parties de s'inscrire dans une dynamique de rapprochement qui dépasse les frontières du libre-échange et qui inclut une mobilité des personnes mutuellement bénéfique et un meilleur partage du savoir.

Ce plan d'action évolutif, établi conjointement pour la période 2013-2017, constitue le cadre de référence appelé à définir les axes prioritaires qui permettront de renforcer les relations

¹ La Tunisie et l'UE ont signé un premier accord de coopération en 1969, suivi par la conclusion d'un Accord d'association en 1995. C'est dans ce cadre et dans le contexte plus général de la Politique européenne de voisinage qu'un premier plan d'action a été adopté en 2005.

entre les deux parties, à tous les niveaux (politique, économique, scientifique, social, culturel et humain).

Le plan d'action propose 13 priorités qui sont les suivantes:

État de droit et démocratie

- 1) Mise en place d'un système électoral démocratique, notamment à travers la consolidation de l'indépendance et du fonctionnement de l'Instance Supérieure et Indépendante des Elections chargée de la gestion et de l'organisation des élections.
- 2) Assurer l'indépendance de la justice, augmenter son professionnalisme et son efficacité (accès à la justice, durée des procès), assurer le respect des droits de l'Homme, de la présomption d'innocence et du droit à un procès équitable.
- 3) Réaliser la réforme du secteur de la sécurité, dans le cadre d'une réforme globale et approfondie, en vue d'assurer le respect des standards internationaux en termes d'état de droit, des droits de l'Homme et du droit international.
- 4) Consolider la protection des droits de l'Homme, y compris les droits des femmes et des enfants.
- 5) Réaliser la réforme des médias et la professionnalisation du secteur.
- 6) Renforcer le rôle et les capacités de la société civile.

Coopération dans le domaine de la migration, de la mobilité et de la sécurité

- 7) Dialogue sur la migration, la mobilité et la sécurité et conclusion d'un Partenariat pour la Mobilité.

Intégration économique et sociale élargie

- 8) Réforme économique pour la croissance inclusive, la compétitivité et l'amélioration du cadre des affaires et des investissements.
- 9) Approfondissement de l'intégration économique et conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi et rapprochement à l'acquis de l'UE.
- 10) Développement des compétences, accès au savoir et innovation.
- 11) Emploi, cohésion et intégration sociales et développement régional et local.
- 12) Développement agricole et rural.

Développement durable

- 13) Développement et mise en œuvre des stratégies et programmes visant à assurer un développement durable, y compris l'amélioration de la protection de l'environnement conformément à l'intention manifestée dans la Communication de la Commission sur le Cadre financier pluriannuel de juin 2011, d'accroître la part du budget de l'Union allouée au climat à au moins 20%.

Bien que les orientations proposées ci-après du cadre unique d'appui soient alignées, dans leur contenu, sur les priorités du plan d'action dont la validité est quinquennale, il n'en demeure pas moins que la Tunisie reste dans une phase de transition politique, au moins jusqu'aux prochaines élections. Le programme du gouvernement tunisien, qui reste un gouvernement de transition, est élaboré annuellement, en rupture avec la pratique de l'administration tunisienne basée sur des plans quinquennaux. Il y a donc lieu d'attendre la nomination du gouvernement qui sera issu des prochaines élections, pour connaître les grandes orientations de politique publique et de réformes sectorielles à partir desquelles sera déclinée une planification à moyen terme.

Dans ces conditions, **il est proposé que la durée de la première période de programmation financière s'étale sur deux années, à savoir 2014-2015.** Cette proposition est cohérente avec

les décisions des autres partenaires techniques et financiers de la Tunisie, dont aucun n'a un horizon de programmation au-delà de 2015. Un réexamen des secteurs d'intervention sera entamé avant la fin de cette première période de programmation.

En outre, et notamment pour ces raisons, l'UE et ses Etats Membres ont d'un commun accord décidé de porter au cycle suivant l'exercice de programmation conjointe.

1.2. Choix des secteurs d'intervention

Le Cadre Unique d'Appui objet du présent document, repose sur les priorités du plan d'action articulées autour de trois secteurs de concentration².

L'accompagnement proposé contribuera à soutenir les équilibres macro-économiques et financiers, approfondir les réformes socio-économiques pour renouer la croissance inclusive et durable permettant de lutter contre le chômage et la pauvreté, lutter contre les disparités sociales et économiques qui touchent les territoires de l'intérieur et le Sud, ainsi que les quartiers populaires des villes, tout en encourageant, dès à présent, la mise en œuvre des réformes indispensables à la consolidation des institutions démocratiques, au respect des libertés fondamentales et des droits de l'Homme, notamment l'égalité des sexes et à l'application efficace et efficiente des principes de l'Etat de droit.

Les secteurs proposés tiennent compte, d'une part (pour le secteur n°1), de l'expérience cumulée depuis plus de 15 ans en matière d'appui aux réformes socio-économiques et au développement du secteur privé, avec des résultats importants tels que confirmés par l'évaluation de la coopération de l'Union européenne avec la Tunisie 1995-2008, ainsi que par l'évaluation des appuis budgétaires, dont les résultats ont été publiés en 2011; d'autre part (pour les secteurs n°2 et n°3) par l'étude des avantages comparatifs des partenaires techniques et financiers, qui placent l'Union européenne, ses valeurs et son expérience dans les domaines proposés, comme un interlocuteur et un partenaire privilégié, notamment en ce qui concerne l'expérience acquise en matière de développement des régions, et le soutien à la transition démocratique.

Les trois secteurs de concentration proposés sont les suivants:

- **Réformes socio-économiques pour la croissance inclusive, la compétitivité et l'intégration**

Malgré un taux de croissance moyen de près de 5% sur la période 2005-2010, une partie importante de la population n'a pas ou peu bénéficié du développement économique et de la création d'opportunités de travail décentes. Le marché du travail en Tunisie est caractérisé par une forte fragmentation entre deux groupes d'individus: ceux qui ont un haut niveau de qualification, qui aspirent à travailler dans le secteur formel, particulièrement dans le secteur public, et une grande partie d'individus peu qualifiés ayant souvent un travail de mauvaise qualité et de faible productivité dans l'économie informelle. Malgré de considérables progrès du niveau d'instruction, plus de 25 % des jeunes gens quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme d'enseignement secondaire. Le taux de chômage est ainsi resté élevé (15,7% au 3^{ème} trimestre 2013) et ceci surtout pour les jeunes et, en particulier les femmes (22,5% au 3^{ème} trimestre 2013). Les disparités régionales sont également restées importantes

² Le terme "secteurs de concentration" est préféré au terme "secteurs d'intervention". En effet, les ambitions du partenariat privilégié se traduiront par des "interventions" visant à une convergence vers l'acquis communautaire dans un nombre élevé de secteurs/thématiques, notamment au profit des institutions tunisiennes. Les trois secteurs proposés le sont au sens de la concentration financière, et, s'ils sont retenus, bénéficieront de la quasi-totalité de l'enveloppe de la coopération financière.

et se sont même aggravées avec les régions de l'intérieur du nord-ouest et du centre-ouest particulièrement désavantagées au cours de cette période.

Le changement et la démocratisation politique en cours représentent une réelle opportunité de rendre le processus de développement plus inclusif et donc plus durable. Ils devraient également permettre de lever les obstacles restant à l'atteinte d'un sentier de croissance durablement plus élevé, indispensable à une baisse rapide du chômage. Ceci concerne en premier lieu les domaines de l'environnement des affaires, de la transparence – autant pour les activités économiques des sphères publiques que privées –, de la gestion des finances publiques et du secteur financier – y compris les activités nouvelles de finance non-bancaire comme la micro-finance. L'intégration économique et commerciale de la Tunisie avec l'Europe et le reste du monde – approfondie depuis 1995 avec la signature de l'Accord d'association avec l'UE – pourra être mise à profit pour l'atteinte de cet objectif. Par l'ampleur des champs qu'il recouvre, le processus de dialogue économique UE-Tunisie et les négociations d'un Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) devraient ainsi servir de cadre de référence à la préparation et la mise en œuvre du programme de réformes socioéconomiques du gouvernement tunisien.

Ces réformes et ce processus d'intégration devront permettre effectivement: *(i)* d'accélérer durablement la croissance économique, et *(ii)* d'assurer une meilleure répartition de ses fruits en favorisant la création d'emplois, en particulier pour les jeunes diplômés et les femmes.

L'UE, sur la base de son expérience et en utilisant les différents instruments dont elle dispose continuera à être un acteur clé du dialogue sur la politique économique, institué entre le gouvernement et ses principaux partenaires techniques et financiers.

L'intervention de l'UE s'appuiera sur les résultats des précédentes interventions dans ce domaine qui, malgré les contraintes en termes de gouvernance liées à l'ancien régime, ont eu un impact significatif et positif. C'est le cas notamment des programmes d'appuis budgétaires généraux – conduits conjointement avec la Banque Mondiale et la Banque africaine de développement (BAD) – en appui à libéralisation et à l'ouverture économique dont l'impact sur la croissance de l'économie tunisienne au cours des dix dernières années a été particulièrement souligné par une évaluation publiée après la Révolution. C'est le cas également des programmes successifs d'appui à la relance (PAR) mis en œuvre, avec ces mêmes partenaires (et l'Agence française de développement en 2011) sur la période 2011-2013.

En appui aux grandes orientations de la politique socioéconomique du gouvernement, les réformes soutenues contribueront à recentrer le rôle de l'Etat sur ses fonctions essentielles, notamment le maintien des équilibres macro-économiques en améliorant et rationalisant l'exécution des dépenses publiques et en restaurant un niveau de recettes adéquat. Le secteur privé verra son rôle accru en tant que moteur essentiel de la croissance, ce qui devra passer par une amélioration significative de l'environnement des affaires et du climat d'investissement. Les secteurs clés de l'économie tunisienne feront l'objet d'une attention particulière. D'autre part, l'UE à travers son réseau European Enterprise Network aide les petites entreprises à tirer le meilleur parti du marché européen, en travaillant avec des organismes locaux d'aide aux entreprises y compris en Tunisie. La Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise et les résultats de la mise en œuvre du « Small Business Act » pour l'Europe dans le bassin méditerranéen au Moyen Orient et en Afrique du Nord 2014, fournissent également des orientations politiques pour améliorer l'environnement des entreprises.

Outre le soutien aux réformes, l'appui direct aux opérateurs privés, entreprises, organisations professionnelles sera poursuivi via les instruments disponibles. Il devra mieux s'articuler avec les interventions dans ce domaine de la BEI, ainsi que de la BERD, nouvel acteur en Tunisie, et le cas échéant des Etats membres actifs dans ce domaine. L'objectif étant de développer l'initiative privée et d'améliorer l'accès aux financements des jeunes promoteurs, notamment dans les régions défavorisées et dans les secteurs innovants.

Le rôle de la société civile dans le processus de développement et de suivi des réformes socio-économiques sera également pris en compte.

- **Consolidation des éléments constitutifs de la démocratie**

Au lendemain de la Révolution de janvier 2011, plusieurs avancées positives sont à relever, à commencer par la tenue des premières élections libres et démocratiques, l'établissement de l'Assemblée nationale constituante, en charge de la formulation d'une nouvelle constitution, ainsi que la promulgation de la loi sur les associations et l'émergence d'une société civile indépendante. Cependant, déjà perturbé par des épisodes de violences au cours de l'été 2012, le climat politique en Tunisie a connu de nouveaux incidents sérieux en 2013 à la suite de l'assassinat de deux figures politiques de l'opposition en février (Chokri Belaïd) et juillet (Mohamed Brahmi). Elles ont conduit à la démission des gouvernements Jebali et Laarayedh. D'intenses négociations ont eu lieu fin 2013 avant de résoudre l'impasse politique de manière inclusive et consensuelle.

A la fin de l'année 2013, un processus de *dialogue national* a permis l'adoption de la Constitution et la désignation d'un nouveau Premier Ministre à la tête d'un gouvernement technocratique. L'adoption de la nouvelle Constitution a eu lieu le 26 janvier 2014 et représente une étape importante dans l'avancement du processus de transition et un exemple très positif pour la région. C'est une Constitution résolument moderne et porteuse de valeurs universelles comme les droits de l'Homme. Le pays peut maintenant s'atteler à préparer et mettre en œuvre une série de réformes législatives et organisationnelles. Par ailleurs, le fonctionnement et la composition de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections ont été finalisés en janvier 2014, donnant lieu à l'ouverture d'un débat important sur la loi électorale et la tenue des élections prévue à la fin 2014.

La Tunisie est un pays clef pour l'UE et pour l'ensemble de la région méditerranéenne. La réussite de la transition démocratique en Tunisie aura des répercussions positives tant pour la prospérité de la Tunisie elle-même que pour l'ensemble de la région. Il est important à cet effet que l'engagement de l'UE réponde de manière substantielle, efficace et positive, tant aux défis économiques et sociaux auxquels est confrontée la nouvelle Tunisie, qu'à la poursuite de la mise en place des éléments indispensables au fonctionnement d'une démocratie moderne : ces deux aspects se conditionnent mutuellement et l'un ne se fera pas sans l'autre.

A cette fin, le Plan d'action du Partenariat Privilégié UE-Tunisie, fixe des engagements ciblés, précis et concrets pour la période 2013-2017. Outre le soutien de l'UE aux réformes et à la bonne gouvernance économiques, il prévoit l'appui à l'organisation des élections, la consolidation de l'Etat de droit, la bonne gouvernance et le pluralisme démocratique, l'indépendance de la justice, le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'égalité entre les hommes et les femmes, la réforme du secteur de la sécurité, l'indépendance des médias et le soutien à la société civile.

Dans le cadre de la transition démocratique et en perspective de moyen/long terme, la mise en œuvre effective de la nouvelle Constitution est primordiale. Les libertés fondamentales doivent être consolidées en révisant des lois héritées du régime précédent, notamment le code pénal. L'UE est également très attachée au respect de la liberté d'expression, notamment en ce qui concerne les mesures ou les décisions de justice qui limitent ou entravent la liberté la presse. L'Etat de droit repose aussi sur l'indépendance, le professionnalisme et l'efficacité de la justice. La mise en place d'une justice transitionnelle est également un élément fondamental. .

En outre, assurer la sécurité des Tunisiens permettra de restaurer la confiance des citoyens en l'Etat et la transition démocratique. Une réforme démocratique de l'ensemble du secteur de la sécurité est essentielle pour renforcer la spécialisation des services et leurs capacités opérationnelles.

Il faut aussi souligner que la renaissance démocratique et sociale de la Tunisie doit enfin reposer sur une économie aux fondamentaux reconstitués. Le renforcement des institutions étatiques doit également être poursuivi afin de permettre un meilleur fonctionnement de la démocratie et de l'état, le renforcement des contre-pouvoirs, et la lutte contre la corruption.

Les futurs appuis se baseront sur les résultats des précédentes interventions mises en place depuis le renversement de l'ancien régime Ben Ali. Entre 2011 et 2013 cet appui à la transition a essentiellement visé le renforcement des capacités institutionnelles à travers la mobilisation de différents instruments, tels que le programme SPRING, l'Instrument de stabilité, l'Instrument Européen de Démocratie et des Droits de l'Homme (IEDDH), la Facilité Société civile.

En octobre 2012 la Convention de financement du Programme d'Appui à la réforme de la justice (PARJ) a été signée. Dans le cadre du Programme d'Appui à la Relance II (PAR II, programme d'appui budgétaire du PIN 2012 de 68 millions d'EUR), des éléments relatifs à l'avancée des réformes dans le domaine de la justice ont été intégrés.

Des états des lieux dans le domaine du contrôle des frontières et dans le secteur de la sécurité ont été effectués et devraient donner lieu à la mise en place d'un programme spécifique en 2015.

Par ailleurs, un appui important et nouveau a été apporté à la promotion de l'implication citoyenne dans le processus démocratique (en particulier les femmes et les médias). Les appuis à la société civile et aux médias, pratiquement impossibles à mettre en œuvre sous l'ancien régime, se sont rapidement multipliés, visant à renforcer le dialogue et la confiance entre l'Etat et les acteurs non étatiques. Assurer l'implication de la société civile dans le suivi des réformes mises en place par le Gouvernement constituera un élément important des appuis futurs.

En conclusion, cet axe stratégique s'inscrit entièrement dans les principes de bonne gouvernance définis dans la nouvelle politique de voisinage, ainsi que dans les priorités du Plan d'Action consacrant le Partenariat privilégié touchant à l'Etat de droit, à la démocratie et à la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Dans ce contexte, il convient que l'Union européenne perpétue et renforce le soutien apporté aux autorités et à la société civile, en utilisant tous les instruments disponibles.

- **Développement régional et local durable**

Le contexte de la Tunisie dans la phase post-révolution a mis à nu les inégalités structurelles, à caractère social et en termes d'offre de services, qui touchent les zones de l'intérieur et du sud du pays. Bien que les dernières données sur la pauvreté confirment une tendance à la baisse d'une manière générale (la pauvreté extrême sur la décennie 2000-2010 serait passée de 12% à 4,6% à l'échelle nationale), elles démontrent en même temps l'existence de disparités régionales très importantes. Les régions du centre-ouest et nord-ouest sont celles qui présentent un plus fort indice de pauvreté, avec notamment une situation plus précaire et en voie de dégradation par rapport à d'autres régions du pays. Le sentiment d'exclusion et d'éloignement par rapport à l'action publique dans ces régions est à l'origine de fortes tensions sociales qui risquent de s'exacerber et qui demandent des réponses claires.

Par ailleurs, la Révolution a été révélatrice d'un fort sentiment populaire, longtemps réprimé, d'une réappropriation des thèmes environnementaux et du changement climatique qui devraient également être abordés comme question transversale dans la réponse de l'Union européenne. Si le constat est désormais acquis d'un impact modeste des politiques de l'environnement et du climat impulsées par l'ancien régime, l'actualité du pays montre une situation faiblement maîtrisée par les pouvoirs publics dans plusieurs domaines, tels que le respect des lois environnementales, le développement et mise en œuvre des stratégies d'atténuation de changement climatique ainsi que l'adaptation et le renforcement de la résilience à ses impacts, la pollution industrielle, la gestion des déchets et la protection et gestion durable des ressources en eau. Or il ne peut y avoir de succès de la transition démocratique en Tunisie sans un développement socio-économique durable et inclusif fondé sur les territoires - et notamment sur le développement agricole, principale source de création d'emplois productifs dans les régions rurales - permettant d'améliorer les conditions de vie des populations et garantissant le droit à un environnement sain pour tous reconnu dans la Constitution. Le futur modèle de développement régional et territorial devra prendre en compte ces aspects, et traduire en actions les principes longuement débattus en matière de développement durable et économie verte.

La réponse de l'UE dans ce domaine se situe à deux niveaux :

- d'une part, l'UE s'attachera à appuyer l'élaboration de politiques de déconcentration, de décentralisation et développement local durable et de traduire en action les principes et lignes directrices développés dans ces domaines. Ceci impliquera des efforts particuliers destinés à assurer la préparation des différents éléments et conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un processus durable de décentralisation. Cela pourra comprendre la réalisation de projets pilotes, de suivi et d'évaluation et de financement des programmes et actions de développement socioéconomique et de promotion des investissements publics et privés.

L'intégration des facteurs liés au changement climatique dans les politiques sectorielles sera suivie principalement de manière transversale, afin de fournir des exemples concrets de politiques vertes et sobres en carbone, génératrices d'emploi et capables de promouvoir une plus forte citoyenneté et solidarité sociale.

Fort de son expérience en Europe dans une période de crise économique et financière qui frappe plusieurs régions européennes, l'UE pourra en outre appuyer les efforts du Gouvernement en matière d'inclusion sociale active et de réduction de la pauvreté, notamment dans ses dimensions spatiales.

D'une manière générale, les réformes qui seront engagées visant une plus forte déconcentration et décentralisation de l'action publique et un renforcement des collectivités locales trouveront une place de choix dans l'intervention de l'UE au sein de ce pilier 3.

- d'autre part, sur la base de l'expérience acquise par les projets soutenus récemment, à savoir le programme d'appui au développement des zones défavorisées et le projet d'appui à la réduction des inégalités sociales et aux services de soins de santé dans les régions défavorisées, l'UE poursuivra la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale et à favoriser la création d'emplois dans les secteurs porteurs pour les économies locales et régionales, en particulier l'agriculture et la pêche, mais aussi le tourisme rural et maritime, „ l'artisanat, etc. Il s'agira également de développer des approches permettant de mieux prendre en compte les spécificités et besoins au niveau local, et de promouvoir des solutions adaptées et globales, pouvant déboucher sur des actions de renforcement des capacités institutionnelles, d'appui à la planification et à la gestion, de coaching et d'accompagnement au profit des entités territoriales.

D'autres axes horizontaux comprendront le renforcement des capacités des organisations territoriales et institutionnelles actuelles et celles créées suite à l'engagement du processus de décentralisation attendu, l'adhésion de tous les acteurs aux principes de bonne gouvernance, y compris environnementale et du climat et la participation dans la formulation, l'évaluation et le suivi des politiques publiques.

Pour le secteur 3, outre les accompagnements nécessaires à la préparation des réformes nécessaires, il pourra être proposé de financer des actions pilotes pour le financement du développement régional et territorial, notamment à travers des mécanismes de mixage (blending) qui permettront d'avoir un effet de levier avec d'autres partenaires/institutions financières.

2. Aperçu financier

L'allocation indicative bilatérale pour la période 2014-2020 est: 725,000,000 EUR-886,000,000 EUR. L'allocation indicative bilatérale pour la période 2014-2015 est: 202,000,000 EUR -246,000,000 EUR

La répartition indicative par secteur est la suivante:

- Réformes socio-économiques pour la croissance inclusive, la compétitivité et l'intégration: 40%
- Consolidation des éléments constitutifs de la démocratie : 15%
- Développement régional et local durable et cohésion sociale : 30%
- Accompagnement à la consolidation de la société civile et des autorités locales et accompagnement institutionnel aux objectifs du plan d'action : 15%

En plus des allocations bilatérales, les pays du voisinage peuvent bénéficier d'allocations supplémentaires à partir du programme faitier (*'umbrella'*) mentionné dans le document de programmation multi-pays. Ces crédits supplémentaires seront déterminés sur la base des progrès réalisés dans l'instauration d'une démocratie solide et durable et la mise en œuvre des réformes convenues qui contribuent à atteindre cet objectif.

La Tunisie est également éligible au soutien en vertu d'un certain nombre d'autres instruments de l'UE, tels que l'Instrument Contribuant à la Paix et la Stabilité, l'aide humanitaire, l'Instrument de Partenariat, l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, l'Instrument de Coopération en matière de Sécurité Nucléaire, Assistance Macro-financière, l'Instrument de Coopération au Développement, programmes thématiques et des actions extérieures au titre des programmes internes de l'UE, par exemple pour la recherche et l'innovation, de l'énergie, des transports et de l'éducation, jeunesse, culture et médias (en particulier Erasmus + et Europe créative). Lorsque cela est possible l'action politique et l'aide des États Membres seront également coordonnés avec l'action de l'UE, en tant que moyen de parvenir à l'effet de levier politique et dans le cadre d'une approche de politique étrangère cohérente. La Tunisie peut également être la cible de l'action diplomatique spécifique en vertu de la Politique étrangère et de sécurité commune, en fonction des circonstances politiques spécifiques.

3. Soutien de l'UE par secteur

3.1. Réformes socio-économiques pour la croissance inclusive, la compétitivité et l'intégration

3.1.1 Objectifs général et spécifiques

L'objectif général du soutien de l'UE dans ce secteur est d'appuyer la mise en œuvre du programme économique et social du gouvernement tunisien afin de préserver la stabilité macro-économique, de restaurer les grands équilibres de manière durable, de relancer la croissance et de contribuer ainsi à la stabilité générale du pays, indispensable à la réussite de la transition démocratique en cours.

Les objectifs spécifiques (OS) sont:

1. appuyer les politiques de création d'emploi, de développement du capital humain en prenant soin de favoriser l'égalité de genre et de développement du secteur privé dans le contexte du développement durable.
2. appuyer le renforcement des principes de bonne gouvernance, du respect de l'état de droit et de transparence dans la sphère économique (tant publique que privée), afin de rendre l'environnement des affaires plus propice à l'investissement tant national qu'international et renforcer le dialogue social.
3. améliorer la gestion des finances publiques.

3.1.2. Résultats attendus

En lien avec l'OS1

- La création d'emplois (hommes/femmes) est stimulée dans les secteurs clés.
- La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie intégrée d'emploi qui prend en compte l'analyse des besoins et le développement de compétences sur la base d'une collecte régulière et structurée des données.
- Les secteurs économiques clés à fort potentiel d'employabilité et haut niveau d'innovation et de valeur ajoutée sont renforcés et développés de manière durable.
- La qualité de la formation et de l'employabilité des actifs tunisiens est améliorée, en particulier pour les jeunes et les femmes. La politique de l'emploi et du marché du travail est devenue plus efficace.

- La participation active des partenaires sociaux à la formulation et mise en œuvre des réformes et politiques d'emploi;
- Le volume d'activité des secteurs de la microfinance, du capital – investissement a augmenté

En lien avec l'OS2

- Les obstacles réglementaires à l'investissement et à l'activité économique sont réduits.
- La transparence est améliorée et la liberté d'entreprendre est facilitée par la réforme du code des incitations à l'investissement.
- Les partenariats entre les secteurs publics et privés, sont développés, en attachant une attention particulière au soutien à apporter aux femmes entrepreneurs
- La coordination entre les différentes institutions et les fonds apportant un soutien au secteur des PME sera amélioré

En lien avec l'OS3

- La modernisation de l'administration devient effective grâce notamment à la généralisation progressive des principes de la gestion budgétaire par objectifs
- La dépense publique est mieux exécutée, et la réalisation effective du budget d'investissement a augmenté.
- Le fonctionnement de l'administration douanière s'est amélioré tant sur le plan des recouvrements que de la facilitation des échanges.
- Une réforme fiscale est engagée, visant à simplifier/moderniser les procédures en vue d'améliorer le recouvrement d'une part et l'équité d'autre part.

3.1.3. Indicateurs

Les indicateurs qui mesureront les résultats mentionnés ci-avant sont détaillés dans le modèle de cadre d'intervention sectorielle en pièce jointe.

Les indicateurs seront définis en accord avec les institutions responsables du pays partenaire. Ils proviendront en priorité de la matrice du Plan d'Action, actuellement en cours d'élaboration et des cadres de mesures de la performance nationaux définis dans les politiques et programmes sectoriels. La disponibilité des données sera assurée par ces mêmes cadres. L'expérience de l'appui de l'UE dans ce secteur démontre que ces indicateurs existent et sont suivis dans le dialogue sectoriel et que la disponibilité des données est assurée.

3.1.4. Coordination des donateurs et dialogue stratégique

Le cadre de dialogue stratégique sur les réformes à caractère socioéconomique mis en place durant la période 2011-2013 qui associe le plus étroitement possible l'Union européenne, la Banque Mondiale et la Banque africaine de développement sera maintenu. Il pourra être élargi à d'autres partenaires techniques et financiers qui s'engageraient de manière significative dans ces programmes d'appui aux réformes socio-économiques.

3.1.5. Engagements financiers et stratégiques du gouvernement

Dans la période d'incertitude politique qui prévaut, les engagements tant financiers que stratégiques du gouvernement tunisien ne peuvent être très détaillés à ce stade. Néanmoins dans le cadre des discussions qu'il a tenues avec ses principaux partenaires techniques et financiers (UE, BAD, Banque mondiale et Fonds monétaire international dans le cadre de

l'accord de confirmation signé en juin 2013), le gouvernement tunisien s'est engagé sur les points suivants :

- Sur le plan budgétaire : contrôle de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement des administrations publiques.
- Réforme des finances publiques : poursuite de la mise en œuvre d'une gestion budgétaire par objectifs et de la réforme des marchés publics.
- Stratégie de redressement du secteur bancaire public : restructuration et recapitalisation, afin d'éviter un effondrement du système financier et renforcement de la supervision bancaire
- Réforme du système de subvention des produits pétroliers avec, outre la normalisation des prix des hydrocarbures, l'introduction de transferts ciblés compensatoires.
- Poursuite des réformes visant l'environnement des affaires.
- Réforme du code des impôts (réforme fiscale).

3.1.6. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Le risque principal associé à ce secteur est lié à une évolution négative de la situation macroéconomique, soit sous l'effet de chocs extérieurs plus sévères que ceux actuellement ressentis (effet de la crise mondiale et européenne), soit par absence de prise de décision en vue de rétablir les grands équilibres et de mettre en œuvre des politiques économiques efficaces.

L'ensemble de l'appui de l'UE, en coordination étroite avec les principaux partenaires techniques et financiers de la Tunisie, visera à mitiger les différents types de risques.

Les programmes d'appui aux réformes, tant par les montants qu'ils permettent de mettre à disposition du budget de l'Etat que par les conditionnalités qui y sont attachées sur le plan économique au sens large, sont conçus pour aider la Tunisie à maintenir les équilibres économiques fondamentaux et soutenir la croissance seule à même de permettre la réduction du chômage, source majeure d'instabilité.

3.2 Consolidation des éléments constitutifs de la démocratie

3.2.1. Objectifs général et spécifiques:

L'objectif global de ce secteur est de contribuer au renforcement de l'état de droit et à la consolidation de la démocratie, du respect des libertés fondamentales et des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance en Tunisie.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

1. Appuyer le processus de démocratisation et de consolidation d'une démocratie pluraliste, en particulier soutien au processus électoral, à l'Assemblée nationale constituante et au futur parlement élu, renforcement de l'indépendance des médias et de la liberté de la presse, renforcement de la capacité de la société civile, notamment des organisations de femmes, dans la formulation des politiques, observation des élections nationales et éducation pour les électeurs y compris renforcement du rôle des femmes dans le processus politique et valorisation de la pluralité culturelle.

2. Accompagner à la formulation et à la mise en œuvre d'une réforme de la justice, y compris transitionnelle, qui assurera l'indépendance et l'impartialité de la justice, y compris la lutte contre l'impunité et le respect de l'intégrité physique et morale des prévenu(e)s
3. Accompagner à la formulation et à la mise en œuvre d'une réforme du secteur de la sécurité permettant de répondre aux besoins de sécurité et aux attentes des populations, formée à la prise en compte du droit des femmes, et assurer l'exercice d'un contrôle démocratique efficace sur les forces de sécurité.
4. Consolider le rôle des femmes dans la société, et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique du genre pour promouvoir l'égalité entre sexes

3.2.2. Résultats attendus

- Les capacités des structures électorales (ISIE) sont renforcées et le processus électoral se déroule conformément aux règles démocratiques et de l'état de droit.
- Les conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail sont effectivement mises en œuvre
- Le cadre juridique et les procédures administratives/judiciaires sont harmonisés avec les standards internationaux
- Des mécanismes et des actions en matière de justice transitionnelle sont mis en œuvre
- Une stratégie nationale de réforme du système de la sécurité est mise en œuvre
- Les capacités des parties prenantes concernées dans la réforme du secteur de la sécurité sont renforcées et leur coordination améliorée
- L'implication citoyenne de la société civile est renforcée dans la dynamique démocratique, notamment par la mise en place du cadre nécessaire pour garantir l'exercice des droits et libertés des citoyens. Une attention particulière sera accordée aux droits des femmes et des enfants, ainsi qu'à la liberté de presse et d'expression et la diversité culturelle et aux questions environnementales et de changement climatique.
- Participation effective des femmes à la vie publique et politique et diminution de la violence et de la discrimination basées sur le genre.

3.2.3. Indicateurs

Les indicateurs qui mesureront les résultats susmentionnés sont détaillés dans le modèle de cadre d'intervention sectorielle en annexe 1.

3.2.4. Coordination des donateurs et dialogue stratégique

Depuis janvier 2012, la Délégation de l'UE en Tunisie a initié un processus de coordination des bailleurs de fonds et des principales organisations fournissant un appui dans le domaine de la justice et du système pénitentiaire. Des mécanismes de coordination existent également en ce qui concerne les médias et la société civile. Il est souhaitable que cette coordination couvre l'ensemble des domaines touchant à la bonne gouvernance et aux droits de l'Homme et qu'à terme les autorités nationales en prennent le leadership.

3.2.5. Engagements financiers et stratégiques du gouvernement

Comme déjà mentionné plus haut, dans la période d'incertitude prévalant au moment de la rédaction du cadre d'appui, il est difficile de détailler les engagements stratégiques et financiers du gouvernement, d'autant que des discussions sur ce point n'ont pas encore été engagées avec les autorités nationales. Il est cependant clair que les réformes engagées au lendemain de la révolution et allant dans le sens de la bonne gouvernance, d'une consolidation démocratique et du respect des droits de l'Homme, devront être poursuivies et approfondies. C'est d'ailleurs ce qui ressort clairement à la lecture des objectifs et résultats attendus proposés. Cela signifie que le gouvernement doit s'engager à se doter des moyens nécessaires à la poursuite des réformes engagées dans ces domaines.

3.2.6. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Les principaux risques sont liés à l'échec éventuel de la transition démocratique en cours. Le risque premier est de nature politique si les futurs processus électoraux ne permettaient pas d'asseoir un gouvernement légitime. Un second risque relève du retard dans la mise en œuvre d'un processus transparent de justice transitionnelle devant conduire à une réconciliation nationale, trois ans après la Révolution. Cette situation contribue à entretenir un sentiment de frustration et de revanche au niveau de la population.

3.3. Développement régional et local durable

3.3.1 Objectifs général et spécifiques

L'objectif général de l'intervention de l'UE dans ce secteur est:

- de lutter contre la pauvreté et atténuer les disparités régionales dans le contexte du développement durable

Les objectifs spécifiques sont:

1. d'appuyer à la préparation et à la mise en œuvre d'une politique et une stratégie de développement régional et local équilibré et durable à même de réduire les disparités régionales et de lutter contre la pauvreté (OS1).
2. de contribuer au développement économique et social local en associant la société civile et les acteurs locaux, notamment les femmes (OS2).
3. d'appuyer à la mise en œuvre au niveau régional et local d'une stratégie de développement durable fondé sur une croissance économique verte sobre en carbone (OS3).

3.3.2 Résultats attendus

Pour l'OS1:

- les réformes juridiques et institutionnelles pour la déconcentration, la décentralisation et l'amélioration de la gouvernance locale sont préparées,
- une politique et stratégie de développement régional et local durable est préparée et mise en œuvre,

- le rôle des structures régionales sur les deux plans institutionnel et opérationnel en matière de prospective territoriale, de diagnostics stratégiques de territoires et d'exercices d'évaluation des politiques régionales, est amélioré,

Pour l'OS2:

- l'accès aux services publics au niveau local et la qualité de ces services sont améliorés et assurés de façon égale pour tous.

- des actions pilotes de développement local sont conçues et réalisées avec la participation de la société civile et des populations locales, notamment des femmes.

- les capacités humaines, financières, institutionnelles et techniques des collectivités territoriales et locales sont mises à niveau afin de soutenir pleinement le processus de décentralisation.

Pour l'OS3 :

- les capacités humaines, financières, institutionnelles et techniques dans les collectivités territoriales sont mises à niveau afin de soutenir pleinement les principes opérationnels de bonne gouvernance environnementale (y compris changement climatique) et de préservation des ressources naturelles et leurs diffusions dans les autres politiques sectorielles.

- l'adaptation au changement climatique est prise en compte à tous les niveaux de la prise de décision en matière de développement : politiques, plans, programmes et projets.

D'un point de vue opérationnel, ces résultats seront plus efficaces si l'appui de l'UE est déployé en bonne coordination, voire en coopération directe lorsque possible, avec les partenaires internationaux de la Tunisie actifs dans les secteurs d'intervention. Une synergie sera recherchée avec les Etats-membres de l'UE, la Banque européenne de reconstruction et de développement et la Banque européenne d'investissement ainsi qu'avec les autres instruments financiers de l'UE, notamment la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) et la composante régionale de l'instrument européen de voisinage.

3.3.3. Indicateurs

Les indicateurs qui mesureront les résultats mentionnés ci-avant sont détaillés dans le modèle de cadre d'intervention sectorielle en annexe 1.

3.3.4. Coordination des donateurs et dialogue stratégique

Un dispositif de coordination des donateurs efficace piloté par les autorités nationales en relation aux différents secteurs d'intervention du présent programme, sera un élément essentiel pour garantir la réussite des opérations et la cohérence d'ensemble.

En parallèle, les partenaires techniques et financiers internationaux seront invités à poursuivre leurs travaux au sein des groupes thématiques sectoriels (ex. environnement et changement climatique, eau, emploi, etc.), dans un but d'harmonisation des pratiques et de recherche de synergies dans ces secteurs.

Dans le cadre de l'action visant à soutenir la bonne gouvernance environnementale et la préservation des ressources naturelles, la coordination avec les autres actions régionales financées par l'UE permettra d'assurer la complémentarité de l'action de l'UE et celle des autres bailleurs des fonds

3.3.5. Engagements financiers et stratégiques du gouvernement

L'engagement de la Tunisie est démontré par la consécration des principes de la décentralisation énoncés dans la Constitution aux articles 131 à 142 du Chapitre VII « Pouvoir local » qui permet d'en définir les niveaux, de répartir les responsabilités et les ressources entre ces différents niveaux et l'État central, de garantir l'autonomie administrative et financière des collectivités locales et de favoriser la participation citoyenne, en même temps que d'organiser le contrôle, notamment financier, des collectivités locales. La création de la Haute Assemblée des Collectivités Locales sera un élément majeur de ce dispositif.

4. Questions transversales : genre et environnement/changement climatique

Il est aussi précisé que l'intégration systématique des questions de genre sera faite dans les 3 secteurs et celle des questions d'environnement et de changement climatique seront également prise en compte à travers les questions de gouvernance économique sous le secteur 1 et sous le secteur 3 de façon à ce que des éléments de durabilité environnementale soient inclus afin d'améliorer la législation et la mise en application des lois et pour assurer une meilleure gestion des ressources naturelles dans une stratégie de développement économique local.

Etant donné l'importance des indicateurs pour mesurer l'impact des différentes actions de coopération, il conviendra de continuer à améliorer le système national statistique afin d'assurer la disponibilité continue de statistiques fiables qui contribueront à alimenter les analyses et à élaborer des politiques sectorielles.

5. Mesures en faveur de la société civile

L'UE a pour objectif de poursuivre son appui en faveur de la société civile tunisienne, afin qu'elle puisse contribuer de manière effective au dialogue politique, à la consolidation de l'Etat de droit, à la démocratisation et au développement socio-économique de la Tunisie. Il s'agit d'accompagner la transformation d'une société civile émergente en une société civile mieux organisée, active et ancrée dans l'environnement social, politique, culturel et économique tunisien.

D'une part, il faudra consolider les activités de renforcement des capacités opérationnelles et structurelles des organisations de la société civile, les partenaires sociaux, y compris en matière d'organisation, ainsi qu'encourager la mise en place de cadres de dialogue et concertation entre acteurs de la société civile, acteurs étatiques et partenaires techniques et financiers. Cela permettra d'avancer progressivement vers une culture de participation démocratique et gouvernance locale et de surmonter la défiance parfois existante entre Etat et société civile.

En parallèle, il sera important d'améliorer l'environnement institutionnel et légal des organisations de la société civile, y compris les procédures, mécanismes, lois, et règlement qui régissent leurs actions. Il faudra encourager la participation efficace de la société civile tunisienne, notamment des femmes, par la pratique et l'appui à ses initiatives, à travers la mise à disposition de financements et d'appuis techniques qui garantissent la prise en compte de la volonté citoyenne dans les décisions, réformes politiques, et stratégies nationales de développement.

Le programme d'appui à la société civile sera poursuivi en 2014-2015. De plus, chaque programme de coopération inclura un volet d'appui aux organisations de la société civile concernées.

6. Accompagnement institutionnel aux objectifs du plan d'action

L'objectif global de cette enveloppe est d'appuyer le renforcement institutionnel lié aux différents aspects de la mise en œuvre du partenariat entre l'UE et la Tunisie, tel que définis dans le Plan d'action 2013-2017 pour la mise en œuvre du Partenariat Privilégié.

Le renforcement institutionnel, dans les domaines au-delà des trois secteurs de concentration présentés ci-avant, ciblera en priorité le rapprochement du cadre législatif et réglementaire de la Tunisie à l'acquis communautaire et la capacité institutionnelle de la Tunisie à mettre en œuvre des réformes sectorielles et démocratiques.

Cette assistance technique pourra également soutenir la participation de la Tunisie aux agences et programmes de l'UE.

L'objectif spécifique des appuis institutionnels sera donc de renforcer la capacité des administrations et institutions publiques, principalement à travers des jumelages institutionnels, pour la réussite de la transition démocratique et la mise en œuvre des priorités du Plan d'action du partenariat privilégié.

Pour la période 2014-2015: les priorités à prévoir seraient:

- accompagner la mise en œuvre de la Déclaration conjointe pour le Partenariat de mobilité signé le 3 mars 2014 entre la Tunisie, l'Union européenne et une partie de ses Etats membres;
- accompagner les négociations des différents accords prévus par le plan d'action (ALECA, accord Euro-Méditerranéen aviation civile, négociations agricoles) ;
- consolider les bases d'un futur ALECA entre l'UE et la Tunisie ;
- poursuite de la modernisation de l'administration publique ;
- renforcer et réviser les systèmes de protection sociale.

Ces appuis seront mis en œuvre par l'utilisation de différentes modalités de soutien: assistance technique, renforcement des capacités, jumelage institutionnel, subventions. Les instruments TAIEX et SIGMA pourront également être mobilisés. Ils seront complémentaires et cohérents avec les appuis au développement des capacités dont bénéficieront les trois secteurs d'intervention définis ci-avant au sein de leurs appuis spécifiques.

Cette liste non exhaustive pourra être revue en fonction des besoins et des priorités agréés dans le cadre de l'exercice de programmation entre la Délégation et les autorités tunisiennes responsables. Cette assistance peut également soutenir la participation effective de la Tunisie aux agences et programmes de l'UE, comme mentionné dans le Plan d'action dans le cadre de cet agenda de rapprochement entre l'UE et la Tunisie.

7. Complémentarité avec la programmation régionale future

Un nombre de politiques de l'UE ont une dimension régionale comme par exemple la politique commune étrangère et de sécurité, la politique commune de défense et de sécurité, la justice, le commerce, les technologies de l'information et de la communication, l'énergie, l'industrie, le transport, l'environnement, la recherche et innovation, la statistique, la politique maritime intégrée etc..

Les actions soutenues dans le cadre de la coopération bilatérale seront donc complétées par un certain nombre d'actions cofinancées au titre de la coopération régionale et auxquelles la Tunisie pourra participer en tant que pays bénéficiaire de ces programmes régionaux.

Il convient de mentionner notamment les points suivants :

Depuis 2014, un programme régional d'appui au développement du secteur privé soutient la mise en œuvre du "Small Business Act" for Europe ; la mise en réseau d'entreprises et d'organismes de promotion des PME et le développement des industries créatives.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, un programme unique – Erasmus + – couvre la coopération et la mobilité universitaire (actuellement soutenues à travers les programmes Tempus and Erasmus Mundus). La Tunisie participe au programme "Erasmus +" qui contribuera à la modernisation, au développement des capacités et à l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur. Le programme vise à renforcer la mobilité académique de l'UE et vers l'UE, la coopération avec les universités de l'UE et le soutien aux politiques sectorielles. L'appui à la mobilité universitaire mettra l'accent sur le développement des compétences des diplômés et du personnel académique. L'excellence sera renforcée grâce à des masters conjoints de qualité.

Pièces jointes:

1. Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance
2. Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds

Annexe 1 Cadre d'intervention sectorielle

Les résultats, les indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans la présente annexe peuvent avoir besoin d'évoluer pour tenir compte des changements intervenus au cours de la période de programmation.

Si absents, les niveaux de référence (*baselines*) seront inclus dans les documents d'action postérieurement.

Secteur 1: Réformes socioéconomiques pour la croissance inclusive, la compétitivité et l'intégration		
Objectif spécifique n° 1: Appuyer les politiques de création d'emploi et de développement du capital humain		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) La création d'emplois est stimulée dans les secteurs clés	a1) Nombre de créations d'emplois par an (détaillé par secteur de référence et par sexe).	INS, Ministère de l'emploi, organisations patronales et syndicales
b) La qualité de la formation et de l'employabilité des actifs tunisiens est améliorée, en particulier pour les jeunes et les femmes.	b1) Taux d'insertion des bénéficiaires des programmes en faveur de l'emploi (détaillé par sexe et classe d'âge).	INS, Ministère de l'emploi, organisations patronales et syndicales
c) La politique de l'emploi et du marché du travail est devenue plus efficace.	c1) Signature d'accords tripartites par branche (3 prévus à ce jour) garantissant notamment l'égalité des chances entre hommes et femmes avant le 31/12/2016.	Ministère de l'emploi, organisations patronales et syndicales
d) Le volume d'activité des secteurs de la micro finance et du capital – investissement a augmenté	d1) Nombre de bénéficiaires et/ou d'entreprises accédant à des microcrédits et des fonds de capital-investissement (précisant le nombre d'entreprises dirigées par des femmes).	Ministère des finances, autorité de contrôle de la micro finance, Association Tunisienne des Investissements en Capital (ATIC)
e) Les secteurs économiques clés à haut niveau de valeur ajoutée et fort potentiel d'employabilité sont renforcés et développés de manière durable.	e1) Nombre net d'entreprises créées dans les secteurs clés annuellement dans la période 2014/2016.	INS, Ministère de l'emploi, organisations patronales et syndicales

Objectif spécifique n° 2: Appuyer le renforcement des principes de bonne gouvernance, du respect de l'état de droit et de transparence dans la sphère économique afin de rendre l'environnement des affaires plus propice à l'investissement

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) La gouvernance de la politique économique du gouvernement post transition est renforcée.	a1) Nombre de stratégies sectorielles soutenables adoptées avant fin 2016 et disposant d'un plan d'action opérationnel, d'un budget pluriannuel et d'un mécanisme participatif d'élaboration et de suivi.	Ministère des Finances, Ministères sectorielles
b) Les obstacles réglementaires à l'investissement et à l'activité économique sont réduits.	b1) Evolution en % des IDE et de l'investissement domestique dans la période 2014-2016 par rapport à 2008-2010. b2) Indicateurs Doing Business (désagregés par genre). (choix des indicateurs en fonction des points d'application des appuis UE aux réformes)	INS, Banque Centrale, FMI, Banque Mondiale/IFC
c) Les partenariats entre les secteurs publics et privés sont développés.	c1) Nombre d'accords de partenariats conclus entre le Gouvernement et représentants du secteur privé par an (précisant le nombre d'entreprises tenues par des femmes).	Journal Officiel, Ministères, Instance nationale PPP, organisations patronales

Objectif spécifique n° 3: Améliorer la gestion des finances publiques

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) La modernisation de l'administration devient effective grâce à la généralisation progressive des principes de la gestion budgétaire par objectifs (GBO).	a1) Publication des lois de finance en mode GBO avant 2017.	Lois de finances
b) La dépense publique est mieux exécutée, et la réalisation effective du budget d'investissement a augmenté.	b1) Délais moyens d'attribution des marchés par rapport à 2012. b2) Taux d'exécution des budgets d'investissement (avec détail par région) (Cible: amélioration de 10% annuellement 2014-2016 par rapport à 2012).	Statistiques gouvernementales, organisations patronales, Ministère des finances

c) Le fonctionnement du Port de Radès s'améliore.	c1) Nombre de mouvements par heure, et volume traités (Cible: retrouver le niveau de 2010 en 2016) c2) Recettes douanières annuelles (baseline 2012).	Ministère des finances, Ministère du Commerce, Doing Business (WB/IFC), enquêtes ad hoc
d) Une réforme fiscale est engagée, visant à simplifier/moderniser les procédures en vue d'améliorer le recouvrement d'une part et l'équité d'autre part.	d1) Recettes fiscales (% PIB).	Journal Officiel, Ministère des finances

Secteur 2: Consolidation des éléments constitutifs de la démocratie

Objectif spécifique n° 1: Appuyer le processus de démocratisation et de consolidation d'une démocratie pluraliste, en particulier soutien au processus électoral, à l'Assemblée nationale constituante et au futur parlement élu, renforcement de l'indépendance des médias et de la liberté de la presse, renforcement de la capacité de la société civile dans la formulation des politiques, observation des élections nationales et éducation pour les électeurs y compris renforcement du rôle des femmes dans le processus politique et valorisation de la pluralité culturelle

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Les capacités de l'ISIE sont renforcées et le processus électoral se déroule conformément aux règles démocratiques et de l'état de droit.	a1) % d'électeurs supplémentaires enregistrés par rapport à l'élection de 2011 - Nbr. d'ONG nationales accréditées pour l'observation domestique a2) Proportion de partis ayant reçu des subventions publiques qui ont publié le bilan de leur campagne électorale	Rapports de mission d'observation électorale avec données désagrégées par genre Journal Officiel
b) Le code de la presse et dispositions relatives aux droits, obligations et mesures de protection des journalistes sont mis en œuvre.	b1) Nombre de cartes de presse, y compris celles des journalistes électroniques, attribuées par une commission indépendante en suivant un code et des standards officiels. b2) Evolution par année (2014-	Rapport de la commission Presse nationale

	2017) du nombre de procédures et recours légaux, impliquant des journalistes et relatives à l'exercice d'information ou libertés d'expression, jugés selon les dispositions du code de la presse et non du code pénal (dans la période 2014-2016)	
c) Un système réglementaire transparent, efficace et prévisible avec une autorité de régulation indépendante dans le secteur audiovisuel et des médias sont mis en place.	c1) Statut sectoriel adopté pour les radios associatives et communautaires avant 2017	-Journal officiel -Décisions de l'autorité publiées -Statut publié
d) Le processus de démocratisation est inclusif.	d1) Taux de femmes sur les listes des partis politiques	Rapports d'ONG, compte rendus officiels de réunions de participation à des consultations Rapports de mission d'observation électorale
e) Les conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'OIT sont effectivement mises en œuvre	e1) Nombre de recommandations de l'examen périodique universel sur l'application des conventions des NU relatives aux Droits de l'Homme et des conventions fondamentales de l'OIT acceptées et mises en œuvre.	- Rapports des NU -Rapports des ONG DH
f) Le nouvel organisme en charge de la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales est créé.	f1) L'organisme pour la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales est mis en place et opérationnel avant 2016.	Journal officiel (Projet de loi à l'ANC adopté) Statuts publiés
Objectif spécifique n° 2: Accompagner la formulation et la mise en œuvre d'une réforme de la justice qui assurera l'indépendance et l'impartialité de la justice et renforcera la lutte contre l'impunité et le respect de l'intégrité physique et morale		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Le cadre juridique et les procédures administratives/judiciaires sont harmonisés avec les standards internationaux.	a1) Les documents stratégiques pour la réforme de la justice publiés dans la période 2014-2016 sont conformes aux standards internationaux. a2) Les lois relatives au statut des magistrats et au Conseil	-Stratégies nationales, plans d'action

	supérieur de la magistrature sont approuvées avant 2016.	-Journal officiel, procédures internes
b) Des mécanismes et des actions en matière de justice transitionnelle y compris de lutte contre l'impunité sont mis en œuvre.	b1) La Commission pour l'équité et la réconciliation et la Commission sur les abus et impunités sont créées et opérationnelles avant 2016.	-Rapports des commissions - Rapports de la Commission nationale
Objectif spécifique n° 3 : Accompagner la formulation et à la mise en œuvre d'une réforme du secteur de la sécurité permettant de répondre aux besoins de sécurité et aux attentes des populations, et assurer l'exercice d'un contrôle démocratique efficace sur les forces de sécurité		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Une stratégie nationale de réforme du système de la sécurité est mise en œuvre.	a1) Stratégie RSS adoptée par le gouvernement avant 2016. a2) Cadres juridiques du RSS adoptés et réorganisation des administrations concernées réalisés avant 2017.	-Document de stratégie -Journal officiel -Organigrammes des services -Loi de finance -Rapports d'exécution budgétaire
Objectif spécifique n° 4 : Consolider le rôle de la femme dans la société, et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique du genre pour promouvoir l'égalité entre sexes		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Participation effective des femmes à la vie publique et politique.	a1) Proportion de femmes votant lors d'élections 2014/15 par rapport aux élections de 2011.	-Liste des députés -Rapports Ministère de l'intérieur
b) Diminution de la violence et de la discrimination basées sur le genre.	b1) Evolution du nombre de cas de violence à l'encontre des femmes jugés annuellement par les tribunaux.	-Rapports des services de police -Rapport Ministère de l'éducation

Secteur 3: Développement local et régional durable

Objectif spécifique n° 1: appuyer à la préparation et à la mise en œuvre d'une politique et une stratégie de développement régional et territorial équilibré à même de réduire les disparités régionales et de lutter contre la pauvreté

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Les réformes juridiques et institutionnelles pour la déconcentration, la décentralisation et l'amélioration de la gouvernance locale sont préparées.	a1) Feuille de route pour les réformes concernant la déconcentration et la décentralisation adopté par le Gouvernement avant 2017	Texte de la Constitution (articles 131 à 142 du titre VII) <i>Lois organiques, décrets, circulaires.</i>
b) le rôle des structures régionales sur les plans institutionnel et opérationnel en matière de prospective territoriale, de diagnostics stratégiques de territoires et d'exercices d'évaluation des politiques régionales, est amélioré.	b1) Nombre de diagnostics de territoires réalisés par structures régionales annuellement/dans la période 2014-2017.	Ministère de la Planification et du Développement Régional

Objectif spécifique n° 2: contribuer au développement économique et social local en associant la société civile et les acteurs locaux

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) L'accès aux services publics au niveau local et la qualité de ces services sont améliorés.	a1) Taux de couverture pour la collecte et le traitement des déchets ménagers ainsi que le traitement et l'assainissement des eaux usées au niveau national a2) Evolution des moyens alloués aux collectivités territoriales dans les lois de Finance annuelles 2014-2017 par rapport à 2010. a3) Taux d'endettement des collectivités locales (moyen et désagrégé par collectivité).	Ministère de l'Environnement Lois de finance Caisse Centrale de Prêt et de Soutien aux collectivités locales

b) Des actions pilotes de développement local sont conçues et réalisées avec la participation de la société civile et des populations locales.	b1) Nbr. de projets prévoyant la participation de la société civile et des autorités locales sont réalisés dans la période 2014-2016.	rapports du programme d'appui à la société civile (PASC)
c) Les capacités humaines, financières, institutionnelles et techniques des collectivités territoriales et locales sont mises à niveau afin de soutenir pleinement le processus de décentralisation et/ou de déconcentration.	c1) Nombre de dispositions législatives et réglementaires liées au statut et à l'organisation administrative et financière des collectivités territoriales / locales approuvées par le Gouvernement annuellement/dans la période 2014-2016. c2)% collecte recettes fiscales au niveau local par rapport à 2010.	Lois organiques, décrets, circulaires. Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances (Direction Générale de la Comptabilité et du Recouvrement)
Objectif spécifique n° 3: d'appuyer la mise en œuvre au niveau régional et local d'une stratégie de développement durable fondée sur croissance économique verte sobre en carbone		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Les capacités humaines, financières, institutionnelles et techniques dans les collectivités territoriales sont mises à niveau afin de soutenir pleinement les principes opérationnels de bonne gouvernance environnementale (y compris changement climatique) et de préservation des ressources naturelles et leurs diffusions dans les autres politiques sectorielles.	a1) Nombre de formations et d'initiatives locales en faveur de la promotion de la gouvernance environnementale, d'information sur la législation environnementale, sur les études d'impact environnemental et la participation du public aux projets réalisés annuellement/dans la période 2014-2016	Ministère de l'Environnement Lois de finance
b) L'adaptation au changement climatique est prise en compte à tous les niveaux de la prise de décision en matière de développement : politiques, plans, programmes et projets.	b1) Nombre d'évaluation des politiques, plans et programmes sectoriels liés à l'adaptation au changement climatique avant 2017.	

Annexe 2 Calendrier indicatif des engagements

	Dotation indicative	2014	2015
SECTEUR D'INTERVENTION – Réformes socioéconomiques pour la croissance inclusive, la compétitivité et l'intégration			
Programme d'appui à la Relance PAR 4		X	
Programme d'appui aux réformes			X
Programme d'appui au secteur privé			X
Programme formation professionnelle et emploi			X
SECTEUR D'INTERVENTION – Consolidation des éléments constitutifs de la démocratie			
Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité			X
Complément au programme d'appui à la réforme de la justice		X	
SECTEUR D'INTERVENTION – Développement régional et local durable			
Complément au programme Quartiers populaires		X	
Programme pilote d'appui au développement régional et local			X
Mesures d'appui : Programme d'appui à la réalisation des objectifs du Plan d'Action et du Partenariat Privilégié (poursuite P3AT)		X	
Autres mesures d'appui à la société civile			
Projet media/ culture		X	
Projet genre		X	
Total des engagements			